



Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 3 février 2021

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni le Mercredi 3 février 2021 à 18h, en séance publique à la Halle Olympique d'Albertville, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Quorum : 10

Délégués titulaires présents physiquement : 14

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Annick	CRESENS	2 voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHÉ	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix

Délégués titulaires présents en visioconférence : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Jacqueline	TALLIN	2 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents physiquement : 3

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégué suppléant présent en visioconférence : 5

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Eric	BARBIER	1 voix
CCCS	Christelle	HUGONOT	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Jean-Pierre	GUILLAUD	1 voix

Délégué représenté : 1

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Olivier THEVENET	Département	Auguste PICOLLET	2 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents physiquement	17 dont 14 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	20 voix
Nombre de membres présents en visioconférence	8 dont 3 titulaires et 5 suppléants	Nombre de voix	9 voix
Nombre de membre représenté	1 délégué	Nombre de voix	2 voix
TOTAL des voix	31 voix		

Étaient excusés : Sandrine BERTHET, Christophe METGE, Jean-Marc DESCAMPS, Nicolas ROCHE, Aurélie LE MEUR

Assistait en outre à la séance en tant que déléguée suppléante : Emilie DEGLISE FAVRE

Claude DURAY a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 16 décembre 2021
--

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications

- **Décision n° 2021-001 : Marché 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers**

Le marché « 2020-SISARC-055 Accord-cadre à marchés subséquents Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers » est confié aux entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 : Combe de Savoie – Amont

1. **SARL LE NOYER VERT** – 441, Rue des Bealieres – 38570 TENCIN, pour un montant de 70 649.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

2. **OFFICE NATIONAL DES FÔRETS** – 17 Rue des diables bleus – 73026 CHAMBERY CEDEX, pour un montant de 54 736.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
3. **SARL BOVET ENVIRONNEMENT** – 502, Route des gorges du Sierroz – 73100 GRESY SUR AIX, pour un montant de 78 305.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
4. **S.E.R.P.E AGENCE DE GAP** – 27, Route de Saint Jean – 05000 GAP, pour un montant de 57 265.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;

Pour le lot n°2 : Combe de Savoie – Rive droite

1. **SARL LE NOYER VERT** – 441, Rue des Bealieres – 38570 TENCIN, pour un montant de 51 973.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
2. **OFFICE NATIONAL DES FÔRETS** – 17 Rue des diables bleus – 73026 CHAMBERY CEDEX, pour un montant de 44 446.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
3. **SARL ROUDET BERNARD** – 155 Impasse du laitier- L'Isle – 73400 UGINE, pour un montant de 47 600.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
4. **SARL BOVET ENVIRONNEMENT** – 502, Route des gorges du Sierroz – 73100 GRESY SUR AIX, pour un montant de 48 735.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;

Pour le lot n°3 : Combe de Savoie – Rive gauche

1. **SARL LE NOYER VERT** – 441, Rue des Bealieres – 38570 TENCIN, pour un montant de 64 393.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
2. **OFFICE NATIONAL DES FÔRETS** – 17 Rue des diables bleus – 73026 CHAMBERY CEDEX, pour un montant de 50 095.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
3. **SARL BOVET ENVIRONNEMENT** – 502, Route des gorges du Sierroz – 73100 GRESY SUR AIX, pour un montant de 71 749.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;
4. **S.E.R.P.E AGENCE DE GAP** – 27, Route de Saint Jean – 05000 GAP, pour un montant de 58 875.00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;

Le marché est prévu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois à compter de la notification du contrat. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec un maximum de 800 000 € HT pour l'ensemble des lots. Ce dernier donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents qui seront des marchés ordinaires.

- **Décision n° 2021-002 : Signature d'une convention d'honoraires avec CDMF Avocats au vu du contentieux opposant le SISARC à M. et Mme POTIGNY**
- **Décision n° 2021-003 : Marché 2020-SISARC-066 Traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie**

Le Marché 2020-SISARC-066 Traitement de la végétation sur les digues de l'Isère en Combe de Savoie» est confié à l'entreprise suivante :

ALPES DEBARDAGE – 99 Rue du Lusson – 38570 THEYS, pour un montant de 27 453.41€ HT (montant extrait du BPU-DQE) ;

Le marché est prévu pour une durée de 3 mois à compter de la notification du contrat. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. Il s'agit d'un marché ordinaire.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Examen de l'ordre du jour

1. FEUILLE DE ROUTE DE L'ANNEE 2021

Rapporteur : M. le Président

La feuille de route de l'année 2021 est présentée en séance, en sachant que les grands enjeux de l'année seront les suivants :

- Engager financièrement 100 % du PAPI2 (*Programme d'Actions de Prévention des Inondations*)
- Maximiser les travaux dans le contexte de relance économique / Poursuivre les grands chantiers
- Solder le plan pluriannuel des digues
- Engager le plan de pérennisation du lit
- Mettre en œuvre le décret digue.



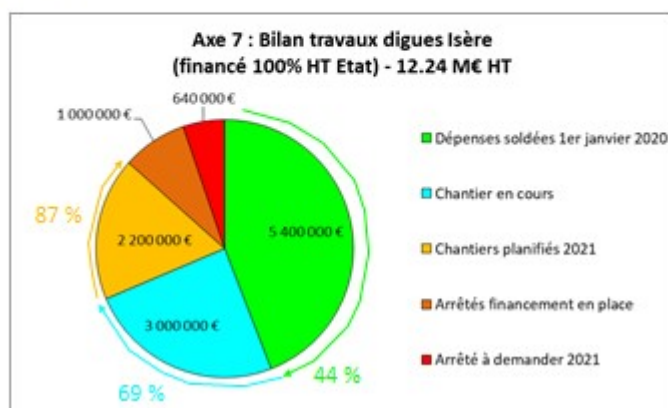
Feuille de route de l'année 2021

Les grands enjeux de l'année

➤ Engager financièrement 100 % PAPI2 (engagés = dépensés)

Trois Axes de travaux :

- Axe 7 : 12.24 M€ HT
- Axe 8 : 8.5 M€ TTC
- Axe 6 : 3.8M€ HT

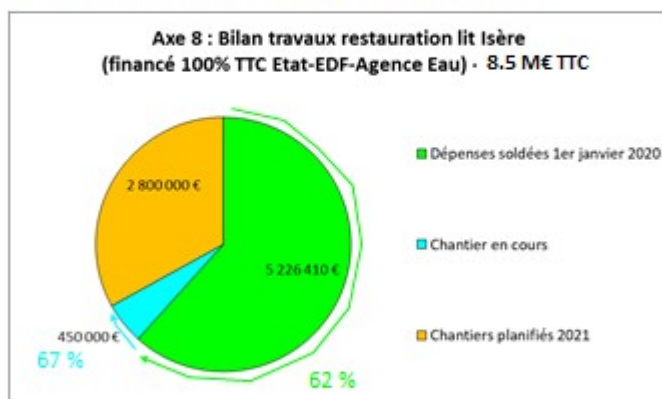


S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

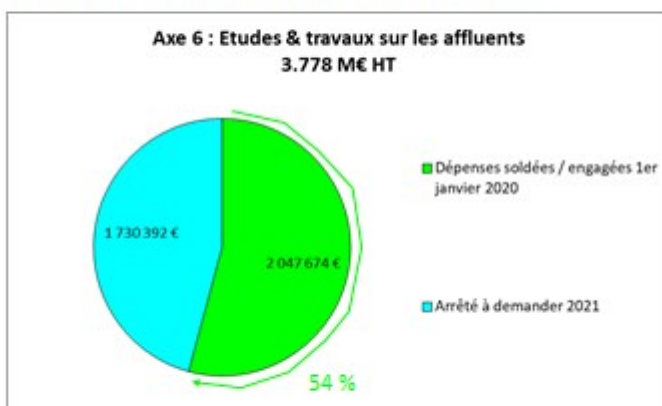
Les grands enjeux de l'année

- Engager financièrement 100 % PAPI2 (engagés = dépensés)



Les grands enjeux de l'année

- Engager financièrement 100 % PAPI2 (engagés = dépensés)



Christophe DALL'OSTO rappelle que l'objectif cette année est d'avoir l'ensemble des arrêtés de subventions de l'Etat, pour pouvoir bénéficier des financements escomptés. Le solde doit ensuite intervenir dans un délai de 4 années à partir de la date de l'arrêté.

2. FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires intervenu le 16 décembre dernier, le Budget Primitif 2021 peut être établi comme suit :

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Section de Fonctionnement :

Libellé	CA 2019	BP 2020	DM	Crédits 2020	Prévisionnel 2020	BP 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	997 944,05	2 189 400,00	207 874,28	2 422 274,28	480 301,68	3 520 340,00
Charges à caractère général	759 356,75	2 007 300,00	0,00	2 032 300,00	405 969,79	3 375 600,00
Charges de personnel	97 020,00	66 000,00	0,00	66 000,00	36 058,43	105 000,00
Autres charges de gestion courante	17 519,71	18 000,00	0,00	18 000,00	16 919,04	18 000,00
Charges financières	2 355,96	3 100,00	0,00	3 100,00	662,96	3 000,00
Charges exceptionnelles	0,00	91 000,00	190 774,28	281 774,28	0,00	12 240,00
Dotations aux provisions	118 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	14 677,70	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	994 252,42	2 185 400,00	205 774,28	2 416 174,28	474 287,92	3 513 840,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 691,63	4 000,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76	6 500,00
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Dépenses d'ordre	3 691,63	4 000,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76	6 500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 770 289,60	2 194 400,00	207 874,28	2 422 274,28	1 318 377,57	3 520 340,00
Produits des services	756,00	3 500,00	0,00	3 500,00	5 402,10	3 500,00
Dotations et participations	2 769 531,06	2 190 900,00	0,00	2 210 900,00	1 312 974,23	3 516 840,00
Autres produits de gestion courante	2,54	0,00	0,00	0,00	1,24	0,00
Total Recettes réelles	2 770 289,60	2 194 400,00	0,00	2 214 400,00	1 318 377,57	3 520 340,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	207 874,28	207 874,28	0,00	0,00

Section d'Investissement :

Libellé	CA 2019	BP 2020	RAR 2019	DM 2020	CREDIT 2020	PREVISIONNEL CA 2020	RAR 2020	BP 2021	BP + RAR
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 062 816,26	6 546 788,00	3 372 077,00	1 685 140,89	11 604 005,89	4 345 924,26	2 314 300,00	5 050 570,00	7 364 870,00
Emprunts et Dettes assimilées	3 941,74	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 039,20	0,00	4 500,00	4 500,00
Immobilisations incorporelles	1 778,40	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 718,00	423 718,00
Immobilisations corporelles	7 885,03	319 000,00	0,00	0,00	319 000,00	4 359,60	0,00	220 000,00	220 000,00
Immobilisations en cours	1 222 790,20	1 550 400,00	1 549 461,00	0,00	3 099 861,00	2 335 748,17	372 300,00	1 129 100,00	1 501 400,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 826 420,89	4 370 000,00	1 822 616,00	85 500,00	6 278 116,00	1 914 891,11	1 942 000,00	3 004 000,00	4 946 000,00
Dépenses imprévues	0,00	300 888,00	0,00	206 483,00	507 371,00	0,00	0,00	109 252,00	109 252,00
Total Dépenses réelles	4 062 816,26	6 546 788,00	3 372 077,00	291 983,00	10 210 848,00	4 259 038,08	2 314 300,00	4 950 570,00	7 264 870,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00	100 000,00	100 000,00
Total Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00	100 000,00	100 000,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	1 306 127,89	1 306 127,89	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 214 054,88	6 836 671,00	3 082 194,00	1 685 140,89	11 604 005,89	5 335 696,59	3 064 790,00	4 300 080,00	7 364 870,00
FCTVA	125 801,11	612 200,00	0,00	0,00	612 200,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00	1 596 010,89	1 596 010,89	1 596 010,89	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissements	545 060,58	1 850 471,00	859 578,00	0,00	2 710 049,00	1 897 761,15	438 940,00	1 189 580,00	1 628 520,00
Emprunts et Dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 415 383,54	4 370 000,00	2 222 616,00	0,00	6 592 616,00	1 749 024,61	2 025 850,00	3 004 000,00	5 029 850,00
Total Recettes réelles	3 086 245,23	6 832 671,00	3 082 194,00	1 596 010,89	11 510 875,89	5 242 796,65	3 064 790,00	4 193 580,00	7 258 370,00
Opérations patrimoniales (recettes)	124 118,02	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00	100 000,00	100 000,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 691,63	4 000,00	0,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76	0,00	6 500,00	6 500,00
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Recettes d'ordre	127 809,65	4 000,00	0,00	89 130,00	93 130,00	92 899,94	0,00	106 500,00	106 500,00
ECART									0,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
									0,00

M. le Président indique que le budget proposé ce soir correspond au ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires) présenté lors du dernier Conseil Syndical.

Il tient à souligner le faible montant des charges de personnel du Syndicat dû aux conventions de mutualisation de service existantes avec le Département, pour le personnel technique et la Communauté d'Agglomération Arlysère, pour le personnel administratif.

Des décisions vont cependant devoir être prises suite au départ à la retraite d'un technicien du Département, qui ne sera pas remplacé au sein du Département.

Au vu du travail effectué par cet agent pour le Syndicat, il sera nécessaire d'envisager un recrutement.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Jean-Claude MESTRALLET se demande si le Syndicat ne peut pas s'appuyer sur les services des Communautés de Communes pour palier à ce remplacement.

M. le Président indique que dans ce cas notamment, l'agent est à 100 % de son temps de travail dédié au SISARC. La mutualisation n'a dans ce sens pas d'intérêt.

Christophe DALL'OSTO rappelle que le Département met à disposition du SISARC, 3 ingénieurs, pour la gestion des gros chantiers notamment sur les digues et dans le lit de l'Isère et 2 techniciens pour les travaux d'entretien des cours d'eau.

Annick CRESSENS indique que le Département de la Savoie, à l'inverse d'autres Départements, a fait le choix d'intervenir notamment auprès du SISARC au vu des enjeux gérés par ce dernier. Pour autant, elle indique que l'objectif du Département est à terme de se retirer en laissant au SISARC une complète autonomie.

Eric SANDRAZ indique que la GEMAPI doit être financée par la taxe créée et ne pas être portée par les Communautés de Communes.

Auguste PICOLLET indique qu'au niveau de l'APTV (Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise), des postes sont créés et financés au travers de la taxe GEMAPI.

Pour clore ce débat, **Jean-Claude MESTRALLET** trouve normal que le Syndicat tende vers une autonomie en termes de personnel.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget Primitif 2021.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 février 2021

3. FINANCES – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

Dans la suite du vote du budget 2021 ci-avant, il y a lieu d'acter de la répartition des contributions auprès des collectivités membres.

L'article 15 des statuts fixe comme suit les modalités :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.

Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les autres travaux et actions que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Au vu des opérations prévues au budget 2021, il est proposé d'acter d'un montant des contributions.

Soit un total estimé des contributions 2021 de **1 271 800 €** répartis comme suit :

190 000 €	800 €	11 000 €	500 000 €	570 000 €
Département	Gd Chambéry	Porte de Maurienne	Arlysère	CCCS

A noter que ces contributions seront appelées auprès des collectivités membres au fur et à mesure des besoins :

Les contributions liées aux charges à caractère général, aux plans pluriannuels d'entretien des digues et de pérennisation du lit de l'Isère, aux travaux d'entretien des affluents seront appelées au court des prochaines semaines (alinéa 1, 2, 3, 4, 5 et 23)

161 200 €	600 €	9 430 €	246 100 €	349 270 €
Département	Gd Chambéry	Porte de Maurienne	Arlysère	CCCS

Les contributions liées aux opérations spécifiques seront appelées au fur et à mesure de l'engagement des opérations.

M. le Président précise que la contribution de Grand Chambéry a évolué depuis le rapport d'orientations budgétaires. Ce différentiel est dû à des travaux à venir sur le Bon de loge, situé à la fois sur le territoire de Cœur de Savoie et sur le territoire de Grand Chambéry. Il en est de même, mais de manière tout aussi marginale pour la Communauté de Communes Porte de Maurienne, le différentiel portant sur la prise en compte des derniers ajustements intervenus sur l'opération Etude de la plage de dépôt du Gros Chêne sur la commune d'Aiton.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la répartition des contributions des collectivités membres.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

4. ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LIMITER LA DISSEMINATION NATURELLE DES PLANTES INVASIVES SUR LES AFFLUENTS DE L'ISERE (TERRITOIRE CŒUR DE SAVOIE) – ANNEE 2021

Rapporteur : Eric SANDRAZ

La Communauté de Communes Cœur de Savoie avait réalisé une étude afin de définir, à l'échelle de son territoire, un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité. Ce plan d'action sur 5 ans (2019-2024) validé en 2018 est repris par le SISARC pour les actions concernant la GEMAPI et a été poursuivi en 2019.

Parmi elles, une action majeure et primordiale consiste à limiter la dissémination naturelle des plantes invasives par déterrage précoce des plantules. En effet, il est très facile d'éliminer ces plantes lors de la première année de colonisation d'un site ou lors de la première saison végétative. Ce travail doit être réalisé à partir du 15 avril jusque vers fin septembre environ.

Pour rappel, les interventions sur 2018, 2019 et 2020 ont permis de détecter plus de 3 000 plantules et donc éviter l'installation de 3 000 nouveaux arbres ou massifs. Les détails par année sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année	2018	2019	2020
Linéaire de cours d'eau prospecté	104 km	132 km	128 km
Nb de plantule détecté (=nouvel arbre ou massif évité)	1241	814	1032
<i>dont Laurier Cerise</i>	703	427	467
<i>dont Renouées</i>	396	192	263
Nb d'espèces	9	8	9
Nb cours d'eau prospecté	37	44	45
Nb cours d'eau impacté	22 (soit 60% des cours d'eau prospectés)	22 (soit 50 % des cours d'eau prospectés)	22 (soit 49 % des cours d'eau prospectés)
Linéaire de cours d'eau soumis à une pression de plantules	40%	12%	12%
Nb plantule détecté sur les 10 lacs prospectés		7	3
Mise à jour de l'inventaire		83 nouveaux sites (soit 2,5 % du nombre de massifs connus)	80 nouveaux sites
Commentaire	Résultat de plusieurs années de dissémination + crue de début 2018	Résultats d'1 année de dissémination Pas d'épisode de crue	10 nouveaux cours d'eau et plusieurs autres secteurs en surveillance ont été prospectés pour la 1 ^{ère} fois en 2020

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Afin de poursuivre ce travail primordial pour limiter la propagation, il est prévu, conformément au plan d'action, une campagne d'arrachage précoce en 2021. Le montant global de cette action est évalué à 26 000 € HT soit 31 200 € TTC.

Financement en TTC :

- 30 % subvention Agence de l'Eau (soit 9 360 € TTC)
- 70 % SISARC (soit 21 840 € TTC)

*A la question de **Jean-Claude MESTRALLET**, il est précisé que cette campagne est effectuée sur un secteur d'une centaine de kilomètres, identifié lors des visites de terrain.
Cette campagne de prévention a pour objectif d'éviter les propagations.*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- ***approuve le lancement de la campagne 2021 d'arrachage précoce des plantules sur le territoire de Cœur de Savoie décrite précédemment ;***
- ***sollicite l'Agence de l'Eau pour ces actions à hauteur de 30 % du TTC (soit 9 360 €) ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches afférentes, à signer le dossier de subvention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;***
- ***dit que les crédits sont inscrits au budget 2021 ;***
- ***demande l'autorisation de commencer l'opération avant l'obtention des subventions.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

5. RENATURATION DU COURS D'EAU DU BON DE LOGE- ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE PORTE DE SAVOIE – LANCEMENT DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Rapporteur : Eric SANDRAZ

Le projet de renaturation du cours d'eau du Bon de loge sur la Commune de Porte de Savoie, a pour but d'améliorer la biodiversité des milieux naturels humides et aquatiques. Ce projet initié par la Communauté de Communes de la Combe de Savoie est désormais porté par le S.I.S.A.R.C dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Par délibération en date du 10 juillet 2019, le Conseil Syndical approuvait l'acquisition par le SISARC des parcelles dans le cadre du projet de renaturation du cours d'eau du Bondeloge sur la Commune de Porte de Savoie, Il s'avère impossible d'obtenir la maîtrise foncière totale du projet à l'amiable et la poursuite de l'opération se trouve donc conditionné à l'acquisition des parcelles requises par voie d'expropriation après déclaration d'utilité publique du projet.

Il convient donc de déposer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique ainsi qu'un dossier d'enquête parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le recours à cette procédure conduit à reconsidérer le calendrier de l'opération. Il y a lieu en conséquence de mettre à jour le Programme de l'opération (document de référence pour le cadrage technique, financier et administratif de l'opération). Il sera entre autres nécessaires de réadapter en conséquence le marché de maîtrise d'œuvre et d'examiner avec les financeurs la validité des subventions en place.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Christophe DALL'OSTO rappelle que le besoin ne porte pas sur de grandes superficies. Cependant, la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) est indispensable pour que le projet aboutisse.

M. le Président indique les procédures à l'amiable jusqu'alors privilégiées par le Syndicat ralentissent les dossiers lorsqu'elles échouent ce qui n'est pas rare. Il sera à terme nécessaire de se demander si une procédure de DUP dès le lancement du projet ne serait pas plus efficient.

A la question de **Jacques VELTRI**, il est précisé que les parcelles ne seront pas achetées dans leur totalité, le Syndicat achètera uniquement la superficie nécessaire aux travaux.

Dans ce cas précis, les travaux permettront de changer le gabarit du cours d'eau. De fait, il sera nécessaire de maîtriser le foncier des berges.

Christophe DALL'OSTO rappelle que les travaux empièteront sur les terrains agricoles de façon très marginale.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide de l'engagement d'une procédure de demande de déclaration d'utilité publique relatif à la renaturation du cours d'eau du Bon de loge ;**
- **donne pouvoir à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour le dépôt officiel auprès des services de l'Etat et pour en suivre l'instruction ;**
- **valide le principe de la mise à jour du Programme de l'opération dans ce nouveau contexte ;**
- **autorise M. le Président à déposer les demandes qui s'imposeraient vis à vis des financeurs de l'opération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

6. PLAN EXPERIMENTAL DE PERENNISATION DU LIT DE L'ISERE – PREMIERE TRANCHE DE TRAVAUX MECANQUES

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C a signé en début d'année 2020 avec l'Etat, l'Agence de l'Eau et EDF, une convention en vue de la mise en œuvre d'un plan expérimental de pérennisation du lit de l'Isère.

La mise en œuvre de ce plan va débuter en 2021 avec, en l'occurrence, l'organisation prochaine d'une première réunion du Comité technique puis du Comité de pilotage.

Ces instances devraient logiquement acter de la réalisation d'une première tranche de travaux mécaniques en vue du maintien en bon état de bancs restaurés ces dernières années.

Ces travaux doivent être conduits sous maîtrise d'ouvrage du S.I.S.A.R.C avec un soutien financier de l'Agence de l'Eau et d'EDF.

Le montant prévisionnel de cette première tranche de travaux s'élève à 300 k€ HT.

Christophe DALL'OSTO indique que cette première tranche de travaux mécaniques doit être réalisée avant les hautes eaux ainsi que les lâchers d'eau menés par EDF. Ces interventions ont pour but de conserver l'état du lit à moindre coût.

Un délégué souhaite savoir pourquoi il n'est plus envisagé de faire de l'extraction comme cela était fait il y a plusieurs années.

Christophe DALL'OSTO indique que les dépôts de matériaux actuels dans le lit concernent essentiellement des matériaux limoneux. Les extractions réalisées entre 1960 et 1984 ont portées sur des galets et des graviers. Elles ont entraîné l'abaissement considérable du lit ce qui a entraîné la destruction des ponts et l'affouillement des digues qu'il faut aujourd'hui réparer à grands frais. Il n'est évidemment plus possible de reprendre ces extractions massives qui entraîneraient la ruine complète de tous les ouvrages (pont et digue). Pour autant, quelques curages ponctuels de matériaux

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

graveleux ont été réalisés récemment dans le secteur du pont de Grésy pour stabiliser le niveau du fonds du lit mais les volumes en jeu n'ont plus aucune mesure avec ceux des années 1970.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe de l'engagement d'une première tranche de travaux pour un montant prévisionnel de 300 k€ HT ;***
- ***décide de la dévolution des travaux par procédure adaptée et autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les contributions financières des partenaires (Agence de l'eau et EDF) ;***
- ***sollicite les autorisations administratives afférentes à ces travaux.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

7. RESTAURATION DU LIT DE L'ISERE – AXE 8 DU PAPI - PASSATION D'UN MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : M. le Président

Une importante tranche de travaux de restauration du lit de l'Isère est à réaliser en 2021 dans le cadre de l'axe 8 du PAPI.

Compte tenu du solde de la mission de maîtrise d'œuvre assurée jusqu'à présent par le Bureau d'étude EGIS, il est nécessaire d'engager sans attendre une consultation selon la procédure d'appel d'offre ouvert en vue de la dévolution d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve le principe de la dévolution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la poursuite des travaux de restauration du lit de l'Isère prévu à l'axe 8 du PAPI selon la procédure d'appel d'offre ouvert ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché avec le candidat qui aura été retenu par la Commission d'appel d'offres.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

8. PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES DIGUES – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C conduit depuis 2008 un plan pluriannuel de restauration des digues de l'Isère et de l'Arc. Ces travaux font l'objet de participation de l'Etat et d'AREA respectivement à hauteur de 40 % et 20 %.

Les actions conduites dans ce cadre sont complémentaires aux travaux de réparation financés à 100 % par l'Etat dans le cadre de l'axe 7 du PAPI.

Le budget 2021 du S.I.S.A.R.C prévoit une dernière tranche financière de ce plan pluriannuel. Il est nécessaire de solliciter la contribution afférente de l'Etat.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Compte-tenu des nouvelles inscriptions budgétaires de 2021 et des « restes à réaliser » de l'année 2020, la subvention à solliciter porte sur une dépense subventionnable de 420 k€ HT soit une subvention de 168 k€ à un taux de 40 %.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***sollicite une subvention de l'Etat d'un montant de 168 k€ pour le financement de la dernière tranche de travaux du plan pluriannuel de restauration des digues ;***
- ***autorise M. le Président, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférent au suivi de ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

9. ETUDES RELATIVES A DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES SUR LES TORRENTS AFFLUENTS – AXE 6 DU PAPI – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : M. le Président

Le PAPI de la Combe de Savoie prévoit dans son axe 6 la réalisation de travaux de sécurisation d'affluents torrentiels et leur financement par l'Etat.

Dans ce cadre, il y a lieu de solliciter une subvention de l'Etat relative globalement aux études à engager prochainement en particulier celles relatives à la plage de dépôt de la Lavanche et des plages de dépôts sur les affluents du Gelon. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 80 k€ HT.

Il y a également lieu de solliciter de la part de l'Etat, l'autorisation de démarrage anticipé des études par rapport à l'obtention de la subvention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de l'axe 6 du PAPI pour des études relatives à la sécurisation de torrents affluents pour une dépense subventionnable de 80 k€ ;***
- ***sollicite de l'Etat l'autorisation de démarrage anticipé ;***
- ***autorise M. le Président, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférent au suivi de ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 février 2021

10. TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES SUR LES TORRENTS AFFLUENTS – AXE 6 DU PAPI – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT

Rapporteur : M. le Président

Le PAPI de la Combe de Savoie prévoit dans son axe 6 la réalisation de travaux de sécurisation d'affluents torrentiels et leur financement par l'Etat.

Dans ce cadre, il y a lieu de solliciter une subvention de l'Etat relative globalement aux travaux à engager prochainement en particulier ceux relatifs au piège flottant sur le ruisseau de Verrens en amont du pont des Italiens et la réparation du seuil de Moratier sur le torrent du Fournieux. Le montant de la dépense subventionnable s'élève à 100 k€ HT.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Il y a également lieu de solliciter de la part de l'Etat, l'autorisation de démarrage anticipé des travaux par rapport à l'obtention de la subvention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de l'axe 6 du PAPI pour des travaux de sécurisation de torrents affluents pour une dépense subventionnable de 100 k€ ;***
- ***sollicite de l'Etat l'autorisation de démarrage anticipé ;***
- ***autorise M. le Président, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférent au suivi de ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 15 février 2021

11. REFECTION DE LA DIGUE DE L'ARC – ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE CHAMOUSSET– REDACTION DES ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 10 juillet 2019, le Conseil Syndical a décidé d'engager les démarches en vue de l'acquisition à l'amiable des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation de la digue de l'Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset.

Le Conseil avait notamment désigné Xavier Tornier pour représenter le SISARC lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu du renouvellement des assemblées, il est nécessaire de désigner le Vice-président qui sera chargé d'exécuter cette mission.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, désigne par 31 voix, Eric SANDRAZ, Vice-Président en charge, de représenter le SISARC lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les acquisitions foncières nécessaires aux travaux de confortement de la digue de l'Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

12. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance, à l'aide du PowerPoint joint en annexe :

- Intempéries du 28-29 janvier 2021
 - o 2 débordements sur la Commune de Chamoux sur Gelon :
 - Ruisseau de Villard Dizier
 - Ruisseau des Côtes

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Chantier de sécurisation de la digue rive droite à Francin
 - Groupement : VINCI-BENEDETTI
 - Maître d'œuvre : Hydrétudes Alpes du Nord
 - 95% d'avancement
 - Fin des travaux : mi-février
- Chantier de sécurisation de la digue rive droite à Cruet & restauration du lit
 - Entreprise : SOCCO
 - Maître d'œuvre : Hydrétudes Alpes du Nord
 - 75 % d'avancement
 - Fin des travaux : fin Mars
- Ruisseau de Verrens : réparation du piège à embâcle et comblement fosse affouillement vanne aval
 - Marché de travaux attribué à FOREZIENNE (entreprise EIFFAGE) : 41 k€ HT
 - Période de préparation en cours (dimensionnement, constat huissier)
 - Démarrage fenêtre : météo favorable
- Ruisseau du Fournieux – seuil du Moratier
 - Consultation en cours (retour des offres 12/02)
 - Montant Travaux : ~35 k€ TTC
 - Conventionnement propriétaire privé (installation de chantier)
- Sécurisation de la digue rive droite de l'Isère à Montailleur
 - Consultation en cours MOE - (fin 16/02)
 - Budget Travaux = 1.2 M€ HT (digue) + 1.2 M€ HT (restauration du lit)
 - CAO le 24/02
- Sécurisation de la digue rive droite de l'Isère – surverses Grésy
 - DCE Mission de maîtrise d'œuvre en cours de finalisation
 - Budget Travaux ~ 1 M€ HT
 - Consultation en février 2021
- Sécurisation de la digue rive droite de l'Isère RD1 & Saint Vital
 - Mission de maîtrise d'œuvre attribuée au RTM pour 9 850 €HT
 - Enveloppe Travaux = 200 000€ HT
 - Objectif : Travaux à partir d'avril 2021
- Plage de dépôt Lavanche
 - Mission préalable attribuée au bureau ETRM /12 k€ TTC
- Suivi écologique post-travaux Axe 8
 - Suivis imposés dans le cadre de l'opération de restauration du lit
 - Suivis à l'année n (2018/2019), n+2, n+5, n+10
 - Durée du marché : 7 mois
 - Publication le vendredi 18 décembre 2020
 - Date limite de remise des offres le 22/01/21 à 12h00
 - 3 candidats : LATITUDE, AMETEN et SYMBIOS
 - CAO 03/02/2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
 Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Pérennisation lit Isère
 - o Réunion du COTEC (Comité Technique) le 04/02/2021
 - o Faire valider les travaux mécaniques
 - o Avancer sur les modalités de suivis du lit
 - o Lâchers morphogènes 2021

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule

le mercredi 7 avril 2021 à 18h à la Halle Olympique.

Le Conseil Syndical en prend acte.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 18 février 2021

Questions diverses et orales

Annick CRESSENS souhaite revenir sur l'Association Bassin Versant de l'Isère qui a pour objet :

- *D'être un lieu de coordination, de dialogue et d'échanges entre ses membres sur les enjeux de la gestion de l'eau concernant l'ensemble du bassin versant de l'Isère*
- *De coordonner les études déjà entreprises et les cahiers des charges des futures études menées par ses membres en définissant une stratégie globale à l'échelle du bassin versant de l'Isère*
- *De réaliser ou faire réaliser des études générales d'intérêt global, à l'échelle du bassin versant de l'Isère, ainsi que les éventuelles études nécessaires à la création d'un EPTB (Etablissement Publics Territorial de Bassin)*
- *De représenter les collectivités territoriales du bassin versant de l'Isère et leurs groupements auprès de l'Etat, de ses établissements publics et des titulaires de concession pour l'utilisation de l'énergie hydraulique dans les débats portant sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant.*

Annick CRESSENS indique que cette association vise à préparer et préfigurer la création de l'EPTB du bassin versant de l'Isère, composée de Conseils départementaux et de toutes les structures intervenant dans la gestion de la rivière et de ses affluents ; et présidée alternativement par un conseiller départemental de la Savoie et un conseiller départemental de l'Isère. Cette association s'appuie sur les moyens techniques spécialisés actuellement mobilisés par les conseils départementaux.

Annick CRESSENS indique qu'au vu des enjeux, il est nécessaire que le SISARC soit attentif aux travaux menés par cette association.

Elle attend que les échanges entre les membres soient constructifs et force de proposition. En effet, elle indique que les autres Syndicats du territoire rencontrent les mêmes difficultés que le SISARC.

François RIEU précise que depuis sa création, le SISARC est membre de cette association. La désignation de son représentant a été faite lors d'un précédent Conseil Syndical (CS du 7 octobre 2020).

Il indique qu'une rencontre avec le SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) est par ailleurs programmée le 23 février.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h35.

A Albertville, le 10 février 2021
François RIEU
Président du SISARC

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie



Affiché du 10 février 2021 au 10 mars 2021 au siège du SISARC